

Rapport de la sous-commission du budget 2017

Dicastère de Mme Sylvia Morel (DFERE), y compris Présidence

Composition de la sous-commission

Membres:	Madame Sarah Blum	POP, rapporteure
	Monsieur Marc Schafroth	UDC (absent et excusé)
	Monsieur Pascal Bühler	PS

La sous-commission s'est réunie le mardi 18 octobre 2016 en présence de Mme Sylvia Morel, conseillère communale, cheffe de dicastère, et des chefs de services et responsables suivants:

- Centres 100, 110 et 121 : Mme Celia Clerc (chancelière) pour la chancellerie et les autorités communales
- Centre 123 : M. Jean-Luc Abbet (chef de service) pour le service informatique communal
- Centre 124 : M. Matthieu Bois (juriste) pour le service juridique
- Centre 126 : M. Giovanni Sammali (chef de service) pour le service de la communication
- Centre 130 : Mme Sarah Honsberger (préposée au contrôle des habitants) pour le contrôle des habitants
- Centres 600, 610 et 630 : Mmes Sylvène Aeschlimann (cheffe de service) et Cécile Ecabert (cheffe projets finances) pour le service des finances
- Centre 620 : Mme Séverine Bippert (cheffe de service) pour le service des ressources humaines
- Centres 700, 708, 710, 711, 715, 725, 726, 727, 730, 735 et 740 : MM. Joseph Mucaria (chef de service) et Fernando Soria (administrateur) pour le service des espaces publics

Le centre 122 – Service de l'Economie est également géré par la cheffe de dicastère du DFERE. Par ailleurs, M. Marc Arlettaz, conseiller communal, chef de dicastère du DSEPE, était également présent pour le traitement des comptes du Service des espaces publics.

Remarques générales

Le sujet des salaires ne sera pas abordé dans les sous-commissions, mais uniquement dans le cadre de la Commission financière du 26 octobre 2016.

100 – Conseil général

En 2015, le Conseil général avait voté une retenue de 10% du versement des subventions aux partis et aux élus. Ce changement est déjà intervenu en 2015, raison pour laquelle les chiffres restent identiques pour 2015, 2016 et 2017. Il en ira de même en 2018. Afin de limiter l'utilisation de papier et les frais d'envoi, les conseillers généraux devront dorénavant signifier à la chancellerie s'ils souhaitent continuer de recevoir leurs documents sous format papier.

110 – Conseil communal

Aucune remarque.

121 – Chancellerie

La chancellerie est également en pleine réorganisation. La vice-chancelière part à fin octobre et sa fonction ne sera pas repourvue. Ses tâches seront reprises pour partie par la chancelière et pour partie par les secrétaires de direction de la chancellerie. A ce propos, les secrétariats de direction de la chancellerie et du DIC1 ont été désenchevêtrés. Une secrétaire est partie à fin août et ne sera remplacée qu'à un taux réduit, soit à raison de 20% au lieu de 60%. Les secrétaires de direction de la chancellerie rédigeront les procès-verbaux du Conseil communal en cas d'absence de la chancelière.

Quant aux séances du Conseil général, la préposée du contrôle des habitants y participera en cas d'absence exceptionnelle de la chancelière. Cette réorganisation réduira les forces de travail effectives de la chancellerie de 0.43 EPT, de sorte qu'elles passeront de 3.15 EPT à de 2.72 EPT.

Les comptes 31200100 Electricité-eau-gaz et 31200250 Chauffage-Eclairage avaient été intervertis par erreur en 2016.

122 – Service de l'économie

Suite au départ du chef du service de l'économie, le Conseil communal a décidé de ne pas remplacer le poste. La conseillère communale en charge du DFERE s'occupe depuis lors du service de l'économie avec sa secrétaire de direction. Elle est également appuyée dans cette tâche par le chef du service de la communication, l'urbaniste communal et le délégué au marketing urbain. Le service fonctionne donc actuellement uniquement grâce à une collaboration interservices. Il ne pourra peut-être pas fonctionner comme cela éternellement, mais la proximité d'un conseiller communal pour discuter des problèmes est fort appréciée des entreprises et ces rencontres sont très positives.

En 2016, un montant de CHF 116'220.– avait été imputé (34395010 Prestation de services PF (interne)) pour le déficit qui résulte de Paix 152. Il est prévu de vendre ce bâtiment en 2017.

123 – Service informatique communal

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le service informatique communal est géré par son chef de service avec l'appui de deux collaborateurs, l'un gère les applications et le second s'occupe des infrastructures. Une Commission informatique a également été créée et fait le lien entre les services, l'informatique et la politique. Le service informatique communal travaille actuellement sur la mise en place d'un schéma directeur qui devrait permettre de regrouper les besoins de tous les chefs de services d'ici à fin 2017.

Le personnel du service informatique de l'Entité neuchâteloise (SIEN) gère les projets en fonction des besoins des services. Chaque projet informatique est examiné avant sa réalisation, l'utilité de ce dernier devant être clairement démontrée.

124 – Service juridique

L'effectif du personnel a été réduit, tous comme les biens, services et marchandises, qui ne peuvent être diminués davantage. La location d'Espace est très coûteuse et l'objectif est de quitter cet espace au plus vite.

Le mandat pour la Commune du Val-de-Ruz est toujours actuel (42400000 Prestations de services). Il finance le poste de secrétaire. De manière générale, le service juridique est bien occupé.

126 – Service de la communication

Une charge de location est dorénavant imputée au service de la communication.

Le service tente d'être très actif et réactif sur les réseaux sociaux et effectue de nombreuses tâches, telles que le graphisme, si les disponibilités du personnel le permettent, qui étaient auparavant mandatées à l'externe. C'est le cas de nombreuses affiches et de tous les autocollants "*Montre-moi ...*".

130 – Contrôle des habitants

Ce service rencontre des difficultés en termes d'effectifs. Le service est en pleine réorganisation afin de tendre vers plus de polyvalence. Ainsi, chaque collaborateur travaillera autant au secrétariat qu'au guichet.

Des mariages sont encore effectués à La Chaux-de-Fonds. Une salle est disponible à l'Hôtel de Ville et c'est la préposée de l'Etat civil de la Ville du Locle qui procède aux cérémonies.

600 – Service des finances

L'organisation du service des finances a beaucoup changé suite au départ de l'ancien chef de service. Le poste vacant a été repris par la personne qui était en charge du contrôle financier. Suite à cette réorganisation, 0.9 poste a pu être économisé.

Cette année, le service des finances a préparé la première version du budget. Cette nouvelle manière de procéder devra être évaluée à la fin de l'exercice, mais un gain de temps assez important semble être réalisé pour les chefs de service grâce à ce nouveau système.

La problématique des taux d'intérêts négatifs est soulevée. Les emprunts swaps ont été faits pour garantir un taux bas à une certaine époque. On se rend compte aujourd'hui qu'avec les taux négatifs, ce n'était pas une si bonne affaire, car on pénalise actuellement nos emprunts d'environ 0.6%. La première échéance des emprunts swaps est prévue en 2023 et la dernière en 2049. Les emprunts ont été faits avec plusieurs banques sérieuses (UBS, Crédit suisse, ...), mais personne n'avait imaginé qu'il serait possible d'avoir un taux d'intérêt négatif sur une longue période. Les banquiers prévoient que ces taux négatifs dureront encore un certain temps. Par ailleurs, s'il y a un changement dans le marché, les intérêts pourraient aussi augmenter.

L'augmentation générale des charges et des revenus s'explique par le fait que les charges financières sont liées aux intérêts, tous comme les revenus. En effet, on doit maintenant facturer des intérêts au patrimoine financier. Il s'agissait avant d'imputations internes, mais on doit maintenant réellement les facturer. Ce sont des écritures neutres, on augmente les charges et les revenus, mais au final le résultat ne change pas.

Le budget relatif à la péréquation financière intercommunale est amélioré de CHF 500'000.–. Ce montant sera introduit dans la prochaine version du budget. On peut difficilement expliquer à ce jour les raisons de cette amélioration.

Le système péréquatif actuel est très contesté. Un projet de nouvelle péréquation des charges a été préparé par l'Etat, mais il ne convenait pas à la Ville, ni au Locle et à Neuchâtel. Une réponse commune a été envoyée à l'Etat.

610 – Contributions

La dernière projection des impôts au 30 septembre 2016 a été introduite dans le budget. L'impôt foncier des personnes morales a été augmenté de 0.1‰, ce qui représente une amélioration de CHF 100'000.– dans le budget. Le coefficient d'impôts des personnes physiques a également été augmenté de deux points, passant de 79 à 81.

La bascule d'impôts sur les frontaliers pénalise la Ville de CHF 3.3 millions. La Ville a demandé au Conseil d'Etat d'y renoncer.

620 – Service des ressources Humaines

Le service a été réorganisé. Un groupe Santé & Sécurité a notamment été mis en place. Il permet d'intervenir de manière beaucoup plus rapide quand des problèmes surviennent. On constate que la sécurité est souvent négligée dans les services et l'instauration de ce groupe favorise le dialogue avec les collaborateurs. Tous les membres de ce groupe bénéficient d'un brevet de chargé de sécurité.

Pour ce qui est du personnel, les EPT ont été diminués de 1.6. On compte ainsi à fin août 9 personnes, respectivement 7 EPT (y compris 1 EPT en CDD pour la GED). L'effectif du service est limité. On peut assurer le fonctionnement courant, mais s'il y a une augmentation des mouvements du personnel ou des augmentations de travail importantes, cela va devenir difficile.

Le service procède actuellement à la mise en place d'une gestion électronique des documents (GED) et un collaborateur en CDD a été engagé pour effectuer le scannage de tous les dossiers du personnel. Ce projet devrait se terminer d'ici à la fin de l'année.

La deuxième partie du projet sera de donner des accès aux chefs de service à tous les dossiers de leurs collaborateurs, ce qui devrait simplifier la transmission des informations. Par ailleurs, le retard sur l'élaboration des certificats de travail a été rattrapé et le service est maintenant à jour. Enfin, des entretiens de sortie sont également en train d'être mis en place en phase de test afin de rencontrer systématiquement les personnes qui quittent l'administration communale.

Le poste 30910100 Recrutement du personnel a été sensiblement diminué. Les annonces sont maintenant principalement publiées sur internet pour limiter au maximum les coûts de publication d'une offre dans les journaux.

630 – Contrôle des finances

Compte tenu du changement de la loi, le contrôle financier n'a plus vraiment de raison d'exister. Le nouvel organe de révision va être proposé à la Commission financière. Il doit être nommé pour trois ans par le Conseil général.

700 – Administration des travaux publics

En ce qui concerne les différents comptes du service des espaces publics (700-708-710-711-715-725-726-727-730-735-740), le budget 2017 et les comptes 2016 seront traités dans le dicastère du DFERE. Le budget 2018 et les comptes 2017 seront quant à eux traités dans le dicastère du DSEPE.

Le personnel a diminué de 0.4 poste suite au départ d'une assistante administrative, laquelle a repourvu un autre poste à l'interne de l'administration.

708 – Service des espaces publics

Dorénavant, tous les salaires du SEP sont comptabilisés au chapitre 708. Ils sont ensuite répartis dans les autres chapitres par imputation interne, en fonction des heures effectuées dans les différents secteurs. Tout le

personnel remplit des fiches d'heures de travail depuis une vingtaine d'années. Dès lors, ces imputations peuvent se faire aisément. Il n'y aura donc plus de salaire sous le poste 30, mais uniquement des imputations internes dans les comptes 39-49.

La fusion de la voirie, des espaces verts, du cimetière et centre funéraire et de la déchetterie intercommunale est effective depuis le 1^{er} janvier 2016. L'objectif est d'accroître les synergies et de parvenir à économiser 8.6 postes d'ici au 1^{er} janvier 2018. Cet objectif devrait être d'ores et déjà atteint au mois d'avril 2017. Il ne s'agit que de départs à la retraite. Des économies sont possibles grâce aux synergies générées par cette fusion, mais aussi grâce à de nouvelles méthodes de travail. Ainsi, un nouveau système pour la pose des jalons devrait générer une économie annuelle de 800 à 900 heures de travail. En outre, une nouvelle méthode a été mise en place pour la réfection des trottoirs par la pose d'un enrobé coulé à froid pour remplacer le gravier. Ce système devrait permettre une économie annuelle d'environ 1'000 heures de travail. Ces mesures, avec d'autres, dont certaines seront encore mises en place en 2017, permettront de faire face à la diminution de personnel.

Un travail complexe et difficile a été effectué dans le cadre de cette fusion. Les chefs de services des espaces verts et du cimetière et centre funéraire ont perdu leur titre; néanmoins, ils collaborent pleinement à la réussite de ce projet. Ainsi, des vestiaires ont été aménagés au CTP et tout le personnel, à l'exception de celui du centre horticole, se retrouve tous les matins pour la distribution du travail quotidien. La majorité des gens ont fait un effort important pour que ce changement soit possible et particulièrement les deux chefs de service précités. La réorganisation se poursuit.

De nombreuses réflexions globales doivent encore avoir lieu. Plusieurs ont déjà commencé, notamment une qui concerne le cimetière, intitulée vision 2017-2025, et une autre concernant le secteur vert, intitulée Centre des Arêtes.

S'agissant du mobilier urbain qui est installé en ville, il est nécessaire que les services discutent et se coordonnent entre eux pour en limiter les coûts d'entretien.

710 – Voirie-frais d'entretien

Aucune remarque.

711 – Enlèvement de la neige

Pour la majorité des postes, le montant budgété est fixé selon la moyenne des coûts sur les cinq dernières années. Au poste 31110100 Achat Machines-Appareils-Véhicule-Outil, une machine a été achetée pour la pose de jalons. C'est un investissement, mais il permettra de réduire les heures de travail et la pénibilité de celui-ci à l'avenir.

Il y a des obligations légales au niveau du déneigement. Les routes principales, dites routes noires, qui représentent 57 km, doivent être déneigées totalement. On ne peut pas imaginer de ne pas déneiger une route, car les ambulances ou les pompiers doivent pouvoir accéder partout. Par ailleurs, la responsabilité civile de la Ville est engagée si la route est mal entretenue et qu'il y a un accident.

715 – Service des ateliers

Aucun commentaire.

725 – Déchets des personnes physiques

Conformément à la décision du Conseil général, 20% des coûts doivent être couverts par les impôts. Une centaine de conteneurs enterrés doivent encore être posés. Ces installations devraient être terminées d'ici à fin 2018.

La ristourne à la tonne a diminué de manière assez forte. Le canton prélève une taxe au sac, puis fait un décompte des frais d'incinération et de gestion et verse le solde à la Ville. La Ville bénéficie actuellement d'une ristourne de CHF 130.- la tonne, alors qu'on touchait auparavant CHF 180.- la tonne.

726 – Déchets des entreprises

Les centres commerciaux ont l'obligation légale de mettre à disposition des infrastructures pour la récolte des déchets qu'ils produisent, y compris les déchets incinérables. Des centres de tri existent, mais ils sont souvent cachés, il faut se renseigner à l'accueil.

727 – Déchetterie intercommunale

Depuis que toutes les communes traitent le plastique de la même manière, les rapports entre le personnel et les citoyens sont beaucoup plus sereins.

730 – Service des espaces verts

Aucune remarque.

735 – Centre horticole

Les deux nouvelles serres qui ont été installées fonctionnent très bien. Grâce à cela, il n'y a quasiment pas eu de perte d'exploitation. Cela signifie que tout ce que l'on a planté a pu être proposé à la vente ou mis dans les massifs. Un nouveau magasin sera réaménagé, ce qui permettra de le rendre plus accessible et, nous l'espérons, d'augmenter les ventes.

740 – Cimetière et centre funéraire

Aucune remarque.

La rapporteure de la sous-commission
Sarah Blum